

# LE PETIT MAROLLAIS

*Marolles en Beauce*

**Bulletin municipal d'information**

Jun 2021



Cette première année de mandat entièrement marquée par la crise sanitaire et le climat anxiogène qui l'accompagne ne fut pas, pour autant, synonyme de renoncement au sein de l'équipe municipale.

Les premiers travaux d'entretien et de sécurisation ont pu se faire dans le strict respect de notre calendrier initial.

A l'approche des rendez-vous électoraux du mois de juin et des vacances, je renouvelle mon appel à la plus grande prudence. Faites-vous vacciner et continuez d'appliquer les gestes barrières. De notre attitude pendant la période estivale, dépendront, en grande partie, les conditions de la rentrée.

Les élus restent mobilisés à vos côtés. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

A. Perdigeon

## Contenu

- ❖ **Commémorations**
- ❖ **Elections**
- ❖ **Réforme fiscale**
- ❖ **Travaux**
- ❖ **Vie collective**

## MAROLLES SOUTIENT St HILAIRE

Dimanche 2 mai, le maire de Marolles était aux côtés des élus du Sud-Essonne pour s'opposer au projet de déversement des déchets du Grand Paris sur la commune de Saint-Hilaire.

Présenté comme « un remodelage de terres agricoles », le projet du groupe industriel Bouygues prévoit le déversement pendant au moins huit ans de 1 400 000 m<sup>3</sup> de terres sur 34 ha avec déboisement et excavation.

Ce choix ignore les spécificités géographiques et environnementales du site : présence de cressonnières, zones de captage des eaux en contre-bas, risque de coulées de boue.

La nature des déchets empilés dans des quantités démesurées, reste par ailleurs totalement aléatoire et pose évidemment question.

Une cinquantaine de camions doivent déverser, chaque jour, ces terres dites « inertes » .



## SECURISATION DE LA MARE

Comme annoncé précédemment, une balustrade en aluminium a été installée, au mois de mars, sur le mur de la mare côté route départementale D.145.



Les barrières en bois du côté opposé avaient été démontées et remises en état pendant la période hivernale.

Ces travaux de sécurisation ont été complétés par la taille et l'élagage des deux peupliers qui approchaient dangereusement des lignes électriques haute-tension et qui menaçaient les habitations voisines. Un grand merci à l'entreprise Petit de Puisselet le Marais qui a su intervenir rapidement et dans des conditions météo extrêmes.

## Marolles vu par l'instituteur en 1899

La population de Marolles était de quarante cinq feux en 1763 et de cinquante cinq en 1789.

Le Chapitre Ste Croix d'Orléans était seigneur en même temps de Fontaine-la-Rivière, paroisse et village et du hameau de Marolles qui relevait ainsi, comme La-Forêt-Ste Croix de la justice de Mesnil-Girault. Les habitants durent donc profiter de l'affranchissement accordé en février 1224 par les chanoines aux serfs de cette seigneurie. C'était avant la Révolution une annexe de Fontaine-la-Rivière ...

L'élevage du bétail est nul car on ne peut pas compter comme ayant quelque importance les volailles, les lapins, les porcs, si ce ne sont les veaux destinés à la boucherie. Le nombre de têtes de bétail était au 15 janvier 1899 de : espèce chevaline 51, asine 3, bovine 93, génisses et veaux 20, ovins 100, porcins 25, caprins 3 ... le lait est pris à domicile par des laitiers et expédié ensuite sur Paris. On fait donc peu de beurre et de fromage.

*Extrait de la monographie rédigée par l'instituteur sur demande du ministère de l'Instruction publique.*



# Elevage traditionnel en pastoralisme itinérant nourri sur les parcelles bio de Marolles



« Voter  
c'est écrire  
l'Histoire »

Alex Le Gall

## Elections

Les élections départementales et les élections régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. En raison du contexte sanitaire et des règles imposées, les deux scrutins se tiendront dans la salle polyvalente de la rue des Ouches. Pensez au masque et au stylo personnel !



## Célébration du 8 mai

La nouvelle municipalité a décidé de renouer, cette année, avec la célébration de la victoire du 8 mai 1945.

Comme en novembre 2020, c'est en effectif réduit que le Conseil municipal a déposé une gerbe de fleurs devant le Monument aux morts de Marolles, après lecture du message officiel de la Ministre Geneviève Darrieussecq, par Mr le maire.

Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et l'effondrement du régime nazi.

Hommage a été rendu à tous ceux qui ont donné leur vie pour défendre nos valeurs et la Liberté !



## Boîte à livres

Une boîte à livres a été installée face à la mairie.

Ceux qui le souhaitent pourront l'utiliser.

Connaissez-vous le fonctionnement ?

- Chacun peut déposer un ou plusieurs livres.
- Cette boîte a pour vocation de faciliter les échanges.
- Vous avez lu un livre, au lieu de le ranger : donnez-lui une seconde vie.
- Tout est possible : emprunter, rendre, déposer, échanger....

Ce service est entièrement gratuit, basé sur la confiance et le civisme des habitants.

Bonne lecture à tous !

Merci de faire vivre cette boîte à livres.



## Muguet pour le 1er mai

A l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, Monsieur le Maire, la Première Adjointe et deux conseillères ont distribué un brin de muguet à chaque famille de Marolles.

Un cadeau de la municipalité pour apporter un peu de bonheur et de joie en cette année difficile de crise sanitaire et économique.



## Poteaux d'incendie

Toujours soucieuse de renforcer la sécurité dans notre village, la Municipalité a décidé de mettre aux normes les bornes d'incendie, avec le remplacement de la plus ancienne d'entre elles, au niveau de la Mairie, Grande Rue.

Le nouveau poteau d'incendie, installé, rue des Ouches, au niveau de la salle polyvalente sera, quant à lui, homologué par les autorités compétentes.



## Réforme des impôts locaux

En 2020, 80% des contribuables ont bénéficié d'une exonération de la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

La suppression de cette taxe a nécessité la mise en place d'un nouveau mode de financement des collectivités locales, à compter de 2021.

La diminution des recettes des communes sera intégralement compensée par le transfert de la

part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Votre taxe foncière n'augmentera pas à Marolles, cette année, mais sur votre avis d'imposition 2021 figurera désormais un montant correspondant à l'addition de la part communale et de la part départementale.



# Stationnement

A Marolles comme dans la plupart des zones rurales, les familles disposent, souvent, de deux véhicules pour se rendre au travail ou à la gare voisine. Le stationnement devient, alors, un problème majeur dans un village-rue comme le nôtre où les espaces sont réduits.

**Les emplacements matérialisés au sol doivent, impérativement, être respectés pour faciliter la circulation sur la D145.**

Une voiture mal garée gêne la circulation des machines agricoles, des services de collecte des déchets, réduit la visibilité des autres véhicules, oblige une personne handicapée à utiliser un emplacement moins adapté ou une poussette à descendre du trottoir... Des risques d'accidents qui peuvent être graves.

**Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les autres usagers ou une gêne pour celui qui veut sortir de chez lui.**

Un stationnement devient abusif lorsque le propriétaire laisse son véhicule en un même point pendant une durée excédant 7 jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police (Art. R.417-12 du Code de la route).

**En matière de stationnement comme de nuisances sonores, c'est l'intérêt général qui doit guider les comportements.**

# Nuisances sonores

La prévention des bruits de voisinage est placée sous la responsabilité du Maire. Les travaux de jardinage ou bricolage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, répétition ou intensité (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne peuvent être effectués que :

- \* les jours ouvrables de 9h00 à 20h00
- \* les samedis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- \* les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Respecter la réglementation c'est respecter ses voisins. Ces règles de bonne conduite doivent permettre une vie apaisée dans le village et ainsi éviter un arsenal juridique, beaucoup plus lourd, d'arrêtés municipaux.



# Allée du cimetière

En prévision de la Toussaint, l'équipe municipale avait proposé une matinée citoyenne pour nettoyer les allées du cimetière. Dès les beaux jours, les allées étaient de nouveau envahies par les mauvaises herbes ! Le plan de relance est arrivé .... Le Conseil municipal a étudié plusieurs solutions pour aménager l'allée centrale du

cimetière. Depuis quelques jours, cette allée a fait peau neuve avec un revêtement en enrobé garni de quartz : fini les journées citoyennes à désherber, mais il nous restera bien d'autres endroits à entretenir ...



## MAIRIE DE MAROLLES EN BEAUCE

**ADRESSE :**

**48, Grande rue**

**91150**

**Marolles en Beauce**

**TÉLÉPHONE :**

**01 64 95 81 52**

**E-MAIL :**

***mairie.marolles.en.beauce@wanadoo.fr***

Nous sommes sur le Web

Visitez-nous :

[www.marolles-en-beauce.fr](http://www.marolles-en-beauce.fr)



Contactez- nous !

**Comité de rédaction :**

**Isabelle Riasse  
Line Geyer  
François Paumier**